

HUNDRED AND NINTH PLENARY MEETING

Held in the General Assembly Hall, at Flushing Meadow, New York, on Thursday, 13 November 1947, at 11 a.m.

President: Mr. O. ARANHA (Brazil).

64. Twelfth balloting for the election of a Member to the Security Council

The PRESIDENT: We shall now proceed to the twelfth ballot. In this connexion, I wish to inform the Members of the General Assembly that I have received a communication from Mrs. Pandit, Chairman of the Indian delegation, in which she states that India desires to withdraw its candidature for a seat on the Security Council.

In the election which is now to take place, the members may wish to take into consideration this generous gesture on the part of India. Following the announcement of the results of this ballot, I shall call upon the representative of India, who has asked for an opportunity to make a statement explaining the action of the Indian delegation in withdrawing its candidature.

At the invitation of the President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden) acted as tellers.

A vote was taken by secret ballot on the basis of 54 Members voting, 37 valid votes, 2 invalid ballots, 15 abstentions and a two-thirds majority of 26 votes required for election.

The result of the voting was as follows:

	Number of votes
Ukrainian Soviet Socialist Republic..	35
India	2

The Ukrainian Soviet Socialist Republic, having obtained two-thirds of the votes cast, was elected a member of the Security Council.

The PRESIDENT: I call upon the representative of India.

Mrs. PANDIT (India): Permit me to make a statement on behalf of my delegation in regard to the question of our candidature for a place on the Security Council.

The representatives at this General Assembly have probably read in the newspapers that the Indian delegation has decided to withdraw from the contest. I greatly regret that this news should have found publicity in the Press before it was communicated to this General Assembly, for in a matter of this nature, the General Assembly has the right to be the first to know the facts. I only desire to say that the Indian delegation was in no way responsible for this premature disclosure of our decision.

India's candidature for membership in the Security Council was based solely on its desire to see

CENT-NEUVIÈME SEANCE PLENIÈRE

Tenue dans la salle de l'Assemblée générale, à Flushing Meadow, New York, le jeudi 13 novembre 1947, à 11 heures.

Président: M. O. ARANHA (Brésil).

64. Douzième tour de scrutin en vue de l'élection d'un Membre au Conseil de sécurité

Le PRÉSIDENT: (*traduit de l'anglais*): Nous allons à présent procéder au douzième tour de scrutin. À ce sujet, je désire porter à la connaissance des Membres de l'Assemblée générale que j'ai reçu une communication de Mme Pandit, chef de la délégation indienne, annonçant que l'Inde désire retirer sa candidature à un siège au Conseil de sécurité.

Les membres désireront peut-être tenir compte du noble geste de l'Inde dans l'élection à laquelle nous allons procéder. Après la proclamation des résultats de ce tour de scrutin, je donnerai la parole à la représentante de l'Inde, qui a demandé que l'occasion lui soit donnée d'exposer les raisons du retrait de la candidature de l'Inde.

Sur l'invitation du Président, M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) assurent les fonctions de scrutateurs.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-quatre Membres y prennent part. Il y a 37 suffrages exprimés et 15 abstentions; 2 bulletins sont déclarés nuls. La majorité des deux tiers requise est donc de 26 voix.

Les résultats sont les suivants:

	Nombre de voix
République socialiste soviétique d'Ukraine	35
Inde	2

La République socialiste soviétique d'Ukraine, ayant obtenu les deux tiers des suffrages exprimés, est élue membre du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole à la représentante de l'Inde.

Mme PANDIT (Inde) (*traduit de l'anglais*): Qu'il me soit permis de faire, au nom de ma délégation, une déclaration au sujet de notre candidature à un siège au Conseil de sécurité.

Les représentants à la présente Assemblée générale ont probablement lu dans les journaux que la délégation de l'Inde avait décidé de retirer sa candidature. Je regrette vivement que la presse ait publié cette nouvelle avant que l'Assemblée générale en ait eu connaissance car, dans une affaire de ce genre, l'Assemblée générale a le droit d'être la première informée. Je désire seulement que l'on sache que la délégation de l'Inde ne porte nullement la responsabilité de cette publication prémature de sa décision.

En posant sa candidature à un siège au Conseil de sécurité, l'Inde était uniquement animée du

that this principal organ of the United Nations, on which special responsibilities are laid, is fully representative of all the important regions of the world. No one will be found to assert that the Indian Ocean area, with a population of over five hundred million persons, and with its special problems, is not a well-defined region. Besides, we know that some of the major problems connected with world security in the immediate future relate to that area. Yet, with the retirement of Australia, this area will be left wholly unrepresented in the Security Council, which is to decide on all matters affecting the security of the world.

We have been told that the allocation of seats on the Security Council is based on some arrangement privately arrived at among some of the Powers. But a distribution of the Council seats by secret diplomacy to which the members of the General Assembly are not a party cannot, I am sure, find any support in this august body.

Without in any way desiring to offend any of the Powers concerned, the delegation of India must challenge this arrangement. It was for these reasons that India pressed its candidature. I venture to think that the voting in the General Assembly in the successive ballots that took place has shown that there is considerable support for this point of view.

At the same time, it is not India's desire that the work of the General Assembly should be held up or the valuable time of the representatives wasted by prolonging a deadlock which seemed to offer no chance of immediate solution. Moreover, this impasse has already precipitated the consideration of the question of an alteration in the rules of procedure. The delegation of India does not desire to be held responsible in the least degree for forcing such a change in the rules of procedure of the General Assembly. For these reasons my delegation has decided to retire from the contest.

I want to make one further point clear. Our withdrawal should not be taken to mean, nor does it imply, that we accept the so-called agreement between certain Powers for the distribution of seats. The Indian delegation firmly holds the view that the Security Council should be fully representative of regional areas, and must also reflect power relationships. The one factor cannot be emphasized to the exclusion of the other. The so-called agreement has to be discussed in the open. With this end in view, we shall raise the matter formally in the General Assembly at a later stage.

Before I conclude, may I take this opportunity to thank all those countries which have consistently supported us in this long-drawn contest.

désir de faire en sorte que cet organe essentiel de l'Organisation des Nations Unies, sur lequel reposent des responsabilités particulières, fût pleinement représentatif de toutes les régions géographiques importantes du monde. Il ne se trouverait personne pour prétendre que la région de l'océan Indien, étant donné sa population qui compte plus de cinq cents millions d'âmes et les problèmes qui lui sont propres, ne constitue pas une région nettement définie. En outre, nous savons que certains des problèmes importants qui vont intéresser la sécurité mondiale dans un avenir immédiat sont liés à cette région. Cependant, à l'expiration du mandat de l'Australie, cette région n'aura plus aucun représentant au Conseil de sécurité où se prennent les décisions relatives à toutes les questions qui intéressent la sécurité du monde.

On nous a dit que l'attribution des sièges du Conseil de sécurité est fonction d'un certain arrangement dont les Puissances ont convenu entre elles. Mais je suis convaincu qu'une répartition des sièges du Conseil effectuée par les voies de la diplomatie secrète, à laquelle les Membres de l'Assemblée générale n'auraient point de part, ne saurait trouver le moindre appui auprès de ce corps éminent.

Sans vouloir offenser en aucune manière l'une quelconque des Puissances en question, la délégation de l'Inde doit s'élever contre l'arrangement en question. C'est pourquoi l'Inde a posé sa candidature avec autant d'insistance. J'oserai dire que les suffrages exprimés ici, au cours des scrutins successifs auxquels l'Assemblée générale a procédé, ont témoigné du grand appui que trouvait son point de vue.

Pourtant l'Inde ne veut pas que les travaux de l'Assemblée générale se trouvent retardés ni que le temps précieux des représentants soit perdu en piétinements dans une impasse où l'on n'aperçoit pour l'instant aucune issue. De plus, l'existence de cette impasse a déjà précipité l'examen de la question d'une modification du règlement intérieur. La délégation de l'Inde a souci qu'on ne la tienne pas pour responsable, dans une mesure aussi faible que ce soit, de l'obligation de procéder à une modification du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Voilà pourquoi elle a décidé de retirer sa candidature.

Je tiens à préciser encore un autre point. Il ne faut pas considérer que le retrait de cette candidature signifie, ou implique, que nous acceptons le prétendu arrangement entre certaines Puissances pour la répartition des sièges. La délégation de l'Inde maintient fermement que le Conseil de sécurité doit être pleinement représentatif des diverses régions géographiques, et refléter en outre les rapports de puissance. On ne peut donner de l'importance à l'un de ces facteurs sans tenir compte de l'autre. Le prétendu accord doit être discuté ouvertement. A cette fin, nous soulèverons formellement la question, ultérieurement, devant l'Assemblée générale.

Que l'Assemblée me permette de profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier, avant de terminer, tous les pays qui nous ont donné leur appui au cours de cette longue lutte.

The PRESIDENT: On behalf of the General Assembly, I wish to thank the representative of India for her statement and for the constructive attitude of India on this problem with which the General Assembly has been faced during this session. India, by its gesture, has made a contribution to the spirit of co-operation and unity in this General Assembly. As you know, unity is indispensable if the General Assembly is to fulfil the high hopes that the peoples of the world have the right to place in it. This unity is so important to the United Nations that no efforts should be spared to preserve and to strengthen it.

India is giving proof, in this case, of its devotion to this principle. I extend to the Indian delegation my congratulations in the name of the General Assembly.

65. Seventh balloting for the election of two Members to the Trusteeship Council

The PRESIDENT: This is the seventh ballot. The candidates in this election are Costa Rica, the Philippines, Norway and Siam. Each representative must vote for two of these candidates.

I should like to call the attention of the General Assembly to the fact that a proposal has been approved by the Sixth Committee which would amend the provisional rules of procedure so as to allow the two new members to take office immediately upon their election.

As there is no objection, I consider that the General Assembly, in electing the two Members to the Trusteeship Council, agrees that they shall take office immediately.

At the invitation of the President, Mr. Entezam (Iran) and Mr. Hagglof (Sweden) acted as tellers.

A vote was taken by secret ballot on the basis of 56 Members voting, 56 valid votes and a two-thirds majority of 38 votes required for election.

The result of the voting was as follows:

	Number of votes
Philippines	36
Costa Rica	29
Norway	22
Siam	5

The PRESIDENT: The tellers have informed the Chair that nineteen Members voted for one candidate only. This makes for real confusion and does not help us.

I shall ask Mr. Entezam to be kind enough to explain to the Members of the General Assembly the situation created by such a new political manoeuvre.

Mr. ENTEZAM (Iran) (*translated from French*): We are faced with rather a difficult situation because nineteen delegations have voted for only one candidate. Their vote is valid no doubt, but constitutes a sort of a semi-abstention,

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Au nom de l'Assemblée générale, je désire remercier la représentante de l'Inde pour son exposé et pour l'attitude constructive que l'Inde a adoptée en face du problème qui s'est posé à nous au cours de cette session. Par son geste, l'Inde a contribué à l'établissement de la coopération et de l'unité au sein de cette Assemblée. Comme vous le savez, l'unité est indispensable si l'on veut que l'Assemblée générale réalise les grands espoirs que les peuples du monde ont mis dans notre Organisation. Cette unité est si importante pour l'Organisation des Nations Unies qu'aucun effort ne doit être épargné pour la sauvegarder et la renforcer.

L'Inde, en l'occurrence, nous donne une preuve de son attachement à ce principe. Au nom de l'Assemblée générale, j'en félicite sa délégation.

65. Septième tour de scrutin en vue de l'élection de deux Membres au Conseil de tutelle

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons procéder au septième tour de scrutin. Les candidats sont: le Costa-Rica, les Philippines, la Norvège et le Siam. Les suffrages doivent comporter le nom de deux de ces candidats.

Je désirerais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que la Sixième Commission a approuvé une proposition tendant à modifier le règlement intérieur provisoire de façon à permettre aux deux nouveaux membres d'entrer en fonctions immédiatement après leur élection.

En l'absence d'objections, je considère que l'Assemblée générale, en élisant les deux Membres au Conseil de tutelle, accepte qu'ils entrent en fonctions immédiatement.

Sur l'invitation du Président, M. Entezam (Iran) et M. Hagglof (Suède) assurent les fonctions de scrutateurs.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-six Membres y prennent part. Il y a 56 suffrages exprimés. La majorité des deux tiers requise est donc de 38 voix.

Les résultats sont les suivants:

	Nombre de voix
Philippines	36
Costa-Rica	29
Norvège	22
Siam	5

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les scrutateurs m'informent que dix-neuf Membres ont voté pour un seul candidat. Cela crée une véritable confusion et ne facilite pas notre tâche.

Je demande à M. Entezam de bien vouloir expliquer aux Membres de l'Assemblée générale quelle est la situation qui résulte de cette nouvelle manœuvre politique.

M. ENTEZAM (Iran): Nous nous trouvons devant une situation assez difficile, du fait que dix-neuf délégations n'ont voté que pour un candidat. Sans doute, leur suffrage est valable; il constitue une sorte de demi-abstention, sans que

and does not make it easier to reach a result, since, unlike a total abstention, it cannot reduce the two-thirds majority required. We cannot count these votes as abstentions, and as the President has explained, this attitude does not contribute to the success of the election.

Personally, I can see only two possible solutions and I am not sure that they are in conformity with our rules of procedure. The first would be for the Assembly to hold two separate elections, one for the first seat, the other for the second. The second solution would be for the President to appeal to the delegations present to vote for two countries and not for one only.

It seems to me difficult for the Assembly to authorize the tellers to count ballot papers with only one name as semi-abstentions. Consequently I see only two possibilities: to hold two separate elections or to ask the delegations to vote for two Members and not for one only.

The PRESIDENT: We shall vote again. In accordance with the suggestion of Mr. Entezam, I appeal to all the representatives to vote for two candidates, because there are two seats to be filled. I insist that the representatives vote for two candidates. A vote for one keeps us from achieving a definite result. A vote for one candidate does not help the election of that one candidate.

A vote was taken by secret ballot on the basis of 57 Members voting, 57 valid votes and a two-thirds majority of 38 votes required for election.

The result of the voting was as follows:

	Number of votes
Philippines	41
Costa Rica	32
Norway	23
Siam	15

The Philippines, having obtained two-thirds of the votes cast, was elected a member of the Trusteeship Council.

The PRESIDENT: We shall now vote for the second member of the Trusteeship Council. There will be only two countries on this ballot, one of which is to be selected. The members cannot vote for Siam. The choice is between Costa Rica and Norway.

A vote was then taken by secret ballot on the basis of 57 Members voting, 57 valid votes and a two-thirds majority of 38 votes required for election.

The result of the voting was as follows:

	Number of votes
Costa Rica	33
Norway	24

The PRESIDENT: I call upon the representative of Norway.

celle-ci aide à obtenir un résultat, puisqu'elle ne peut, comme une abstention totale, diminuer la majorité requise des deux tiers. Nous ne pouvons compter ces suffrages comme des abstentions et, ainsi que l'a expliqué le Président, cette attitude ne concourt pas au succès de l'élection.

Je ne vois, pour ma part, que deux solutions possibles et je me demande si elles sont conformes à notre règlement intérieur. La première serait pour l'Assemblée de procéder à deux élections distinctes, l'une pour le premier siège, l'autre pour le second. La deuxième solution consisterait en un appel adressé par le Président aux délégations présentes et leur demandant de voter pour deux pays et non pour un seul.

Il me paraît difficile pour l'Assemblée d'autoriser les scrutateurs à compter comme bulletins de demi-abstention ceux qui ne portent qu'un seul nom. Je ne vois donc que deux possibilités: procéder à deux élections séparées ou prier les délégations de voter pour deux Membres et non pour un seul.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons voter à nouveau. Conformément à la suggestion de M. Entezam, je demande à tous les représentants de voter pour deux candidats, étant donné qu'il y a deux sièges à pourvoir. J'insiste pour que les représentants votent pour deux candidats. Le fait de voter pour un seul nous empêche d'aboutir à un résultat définitif. En ne votant que pour un seul candidat, on n'augmente nullement les chances que celui-ci a d'être élu.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-sept Membres y prennent part. Il y a 57 suffrages exprimés. La majorité des deux tiers requise est donc de 38 voix.

Les résultats sont les suivants:

	Nombre de voix
Philippines	41
Costa-Rica	32
Norvège	23
Siam	15

Les Philippines, ayant obtenu les deux tiers des suffrages exprimés, sont élues membre du Conseil de tutelle.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous allons maintenant procéder à l'élection du second membre du Conseil de tutelle. Il n'y a pour cette élection que deux candidats, entre lesquels il faut choisir. On ne peut voter pour le Siam. Le choix doit porter soit sur le Costa-Rica, soit sur la Norvège.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-sept Membres y prennent part. Il y a 57 suffrages exprimés. La majorité des deux tiers requise est donc de 38 voix.

Les résultats sont les suivants:

	Nombre de voix
Costa-Rica	33
Norvège	24

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Norvège.

Mr. LANGE (Norway): In order to simplify the task of the General Assembly and to save its valuable time, Norway wishes to withdraw from this contest.

The PRESIDENT: In the vote which is about to take place, I ask the Assembly to take into consideration the attitude of the chief of the delegation of Norway. As I did in the case of India, I thank him because I see in his gesture an indication of that spirit of co-operation and of unity that we all seek in this General Assembly.

A vote was taken by secret ballot on the basis of 56 Members voting, 49 valid votes, 7 abstentions and a two-thirds majority of 33 votes required for election.

The result of the voting was as follows:

	Number of votes
Costa Rica	46
Norway	3

Costa Rica, having obtained two-thirds of the votes cast, was elected a member of the Trusteeship Council.

The meeting rose at 12.55 p.m.

M. LANGE (Norvège) (traduit de l'anglais): Afin de simplifier la tâche et d'épargner le temps précieux de l'Assemblée générale, la Norvège retire sa candidature.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je demande à l'Assemblée de prendre en considération, en procédant à cette élection, l'attitude du chef de la délégation norvégienne. Comme je l'ai fait pour l'Inde, je lui adresse mes remerciements pour le témoignage qu'il donne, par son geste, de l'esprit de coopération et d'unité que nous cherchons tous à faire régner dans cette Assemblée.

On procède au vote au scrutin secret. Cinquante-six Membres y prennent part. Il y a 49 suffrages exprimés et 7 abstentions. La majorité des deux tiers requise est donc de 33 voix.

Les résultats sont les suivants:

	Nombre de voix
Costa-Rica	46
Norvège	3

Le Costa-Rica, ayant obtenu les deux tiers des suffrages exprimés, est élu membre du Conseil de tutelle.

La séance est levée à 12 h. 55.